

Édito

Sortir AREVA de la tourmente

En affirmant que la filière nucléaire « est essentielle à l'indépendance énergétique de notre pays, à la réussite de la transition énergétique et à la production d'énergie décarbonée », le gouvernement reconnaît ce que la CGT revendique depuis longtemps. Et pourtant, alors qu'il prétend refonder la filière nucléaire française, il supprime des emplois et soutient les mesures d'économies drastiques projetées chez AREVA, avec tous les dangers qu'elles engendrent sur le plan industriel et sur les compétences, et toute l'injustice qu'elles commettent vis-à-vis des salariés qui n'ont pas démérité et à qui on veut faire payer l'addition (cf. Communiqué de la CGT daté du 4 juin 2015).

AREVA est en effet dans la tourmente avec une situation financière difficile mise en avant pour justifier un vaste plan de restructuration qui aura un impact sur l'ensemble de la filière industrielle et au-delà sur l'ensemble de l'économie. La CGT avait alerté depuis de nombreuses années sur les erreurs stratégiques et l'absence de vision industrielle, en particulier du premier actionnaire de l'entreprise, l'État. Le gouvernement refuse aujourd'hui d'assumer sa responsabilité, alors qu'il a ponctionné des dizaines de milliards d'euros de dividendes sur toute la filière nucléaire. Il a mis en place des dirigeants patronaux chez EDF et AREVA pour mener cette réorganisation, dont le seul objectif est de ne pas mettre la main à la poche.

Les solutions proposées conduisent toutes au démantèlement d'AREVA et à une fragilisation d'EDF. Les sous-traitants seront les premiers touchés. La réorganisation de la filière nucléaire engagée par l'État, dans le seul but d'organiser les groupes à l'inter-

national pour faire des bénéfices et réduire la masse salariale, conduira à une perte de compétences et à un risque fort de délocalisation de la production industrielle. La privatisation engagée par l'entrée de fonds étrangers mettra en péril la maîtrise publique et bradera le savoir-faire unique, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire pour être en capacité de renouveler le parc nucléaire français. Il est question non seulement de la fragilisation du tissu industriel, de milliers d'emplois supprimés, mais également de notre indépendance énergétique, de la diminution des gaz à effet de serre et *in fine* de la maîtrise des prix de l'électricité. Nous sommes devant une bagarre d'intérêt général, au regard de ce que représente cette filière stratégique, mais aussi de ses atouts considérables en termes de savoir-faire, de compétences, de niveau de la recherche.

Afin de répondre aux enjeux écologiques et au droit à l'énergie pour tous, la CGT revendique que les décisions soient prises de manière transparente et démocratique avec les salariés, les usagers et les représentants de la Nation.

La CGT a travaillé, avec le Pôle économique confédéral, un projet industriel et financier alternatif, qu'elle défendra avec les salariés auprès des dirigeants et des responsables politiques. Un projet qui sera nourri par les Assises nationales de l'industrie du nucléaire, le 23 juin, à Montreuil.


Marie-Claire Cailletaud,


Fédération Mines-Énergie

Bernard Devert,


Fédération des Travailleurs de la Métallurgie

Sommaire

Page  **Actu éco**
2 L'égalité professionnelle menacée au nom de la « simplification »
à Illusions du gouvernement sur une reprise durable de l'activité économique
3 Les charmes vénéneux de la titrisation

Page  **International**
4 Réduction du temps de travail sans perte de salaire : un projet de société global et une clé décisive pour lutter contre le chômage

Page  **Pôle économique**
5 Au service des organisations
 Cycle éco 2015

Page  **À signaler**
6 Un tiers du tissu productif se renouvelle chaque année
 Repères statistiques

L'égalité professionnelle menacée au nom de la « simplification »

Le projet de loi sur le dialogue social est très critiqué, notamment sur la place accordée à l'égalité professionnelle. Alors que la commission Femmes-mixité de la CGT avait dès le départ alerté sur les dangers de ce projet de loi du point de vue de l'égalité ⁽¹⁾, il a fallu une mobilisation des réseaux féministes ⁽²⁾ (à laquelle la CGT a été le seul syndicat associé), pour que trois ministres fassent illico un communiqué de presse qui est loin de convaincre.

Revenons sur le fond : deux aspects sont importants et dangereux dans ce projet de loi. Tout d'abord, les outils de l'égalité professionnelle sont mis à mal : effectivement le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes (RSC), mis en place depuis la loi de 1983, disparaît en tant que tel. C'était le point mis en avant par la mobilisation féministe auquel les ministres ont répondu (en par-

tie) : « Non, rassurez-vous Mesdames, le RSC existera, il change juste d'appellation (pour simplifier !) et se retrouvera en tant que tel dans la base de données unique. Pas une donnée, pas un indicateur, pas un domaine d'action ne disparaît... » En quoi cela simplifie-t-il le travail des DRH, débordées par les demandes incessantes de données statistiques, s'il s'agit d'un simple regroupement de données identiques ? Il est clair que le diagnostic réalisé actuellement à partir des données fournies dans le RSC ne sera plus possible, alors que c'est le point de départ de toute la négociation de l'égalité et de la mise en place d'éventuelles sanctions.

Et justement, point plus grave de ce projet de loi, la négociation de l'égalité en tant que telle est diluée dans l'un des trois grands domaines de négociation : la qualité de vie au travail. Or l'égalité en matière de salaire, d'accès à l'emploi, à

la formation, à la carrière, de conditions de travail... pour des milliers de femmes salariées n'est pas qu'une simple question de qualité de vie au travail, ce n'est pas un sujet annexe aux « vrais » sujets économiques.

À l'heure où grâce à des mises en demeure plus nombreuses (1350) et à 45 sanctions d'entreprises pour absence ou mauvais accords égalité, à l'heure où 35 % des entreprises ont enfin un accord égalité, ce projet de loi est un recul important. Comme le rappelle la tribune signée par 100 femmes syndicalistes, et lancée par la commission Femmes-mixité de la CGT ⁽³⁾ : « La marche vers l'égalité va-t-elle être sacrifiée sur l'autel de la « simplification » dont les entreprises auraient à tout prix besoin ? »

Rachel Silvera

Illusions du gouvernement sur une reprise durable de l'activité économique

L'économie européenne et en sein celle de la France ont connu fin 2014 des éléments favorables : baisse du prix du pétrole ; politique de la BCE d'injecter de la liquidité, comme le faisaient les banques centrales américaine et japonaise (la BCE achète tout titre espérant que ça va augmenter les crédits) ; baisse de l'euro depuis début 2014 : on passe de 1,35 à 1,10 dollar.

Sur cette base, le gouvernement annonce que les choses vont s'améliorer. Et l'Insee prévoit une légère amélioration de la croissance économique.

Mais les facteurs défavorables, et notamment le ralentissement dans les pays dits émergents, sont mis en sourdine.

De plus, les « facteurs favorables » ne sont pas permanents : prix du pétrole et taux d'intérêt peuvent augmenter.

La croissance de l'économie française au premier trimestre est de 0,6%. Est-ce un redressement durable ? Pour y répondre, il suffit d'examiner les facteurs qui ont contribué à cette croissance :

- consommation des ménages (malgré la stagnation des salaires) liée notamment à la faiblesse des prix ;
- augmentation des stocks des entreprises or, les stocks ne peuvent pas augmenter éternellement ;

- ce qui manque : investissement des entreprises : + 0,2% seulement ;
- et le commerce extérieur a un effet dépressif sur l'activité : les importations augmentent plus vite que les exportations.

Le gouvernement dit que la croissance va continuer ; mais il existe une part d'illusion dans ces propos pour plusieurs raisons.

Un indicateur important : l'emploi non marchand ne se redresse pas et le chômage continue d'augmenter.

Face à la faiblesse de l'investissement, le gouvernement dit : c'est normal qu'il soit faible

(1) Voir la position de la CGT au Conseil supérieur de l'égalité professionnelle.

(2) La pétition portée par Yvette Roudy a décollé en quelques jours les 40 000 signatures voir : www.rosegalitepro.fr

(3) « Le dialogue social au mépris de l'égalité femmes-hommes », à paraître.

compte tenu des capacités non utilisées actuellement ; et il faut améliorer leurs profits, poursuit-il, si on veut que l'investissement augmente. À cet effet, le gouvernement décide de faire un nouveau cadeau fiscal aux entreprises : une baisse de l'impôt sur les sociétés en échange d'investissements dans les équipements et matériels. Il faut souligner que si le taux de marge des entreprises est en train de remonter fortement, cela ne donne pas une hausse des investissements.

Cela veut dire que « la politique de l'offre » du gouvernement ne donne pas le résultat escompté :

- cette politique ne crée pas d'emploi et n'améliore pas la qualification des salariés ; elle accentue les tendances à la stagnation ;

- l'austérité et la poursuite de la baisse des dépenses publiques aggravent la situation.

Ces mêmes phénomènes s'observent aussi sur le plan mondial. Il y a une tendance profonde à la déflation dans l'économie mondiale à cause de la dévalorisation du travail :

- les nouvelles technologies permettent des gains de productivité, mais ceux-ci ne sont pas utilisés pour améliorer les qualifications, la recherche ; ils sont utilisés pour augmenter la rentabilité, d'où les niveaux élevés de la part des profits dans la valeur ajoutée et la hausse des inégalités au profit des financiers ;
- ces pratiques dépriment la demande et l'économie ne sort pas de ces ten-

dances déflationnistes que ce soit en Europe, aux États-Unis ou ailleurs ;

- Si on injecte de la monnaie dans l'économie sans conditions, il ne va pas à l'emploi et à l'investissement productif mais à la finance.

Il y a quasi-unanimité qu'il va y avoir une nouvelle crise financière, mais ce nouveau *krach* va être plus difficile à surmonter car toutes les cartouches ont été tirées. D'où l'importance des propositions de la CGT pour l'emploi, la formation, la hausse des salaires, les services publics et la lutte contre les marchés financiers.

Denis Durand
Nasser Mansouri Guilani

Les charmes vénéneux de la titrisation...

Adoptée suite de la crise financière de 2007 dite « crise des subprimes » afin d'accroître la « résilience » du système financier, la nouvelle réglementation prudentielle applicable aux banques (Bâle III) leur impose de renforcer les fonds propres couvrant leurs engagements, ce qui restreint leur capacité de prêt, conséquence négative pour le financement de l'économie.

La titrisation des crédits aux entreprises, mais aussi des crédits immobiliers fait partie des réponses envisagées à ce problème. Elle consiste à transformer des crédits en titres financiers négociables. Elle doit ainsi permettre aux banques de transférer certains de leurs risques à d'autres acteurs, au premier rang desquels les entreprises d'assurance. En effet, ces dernières sont réputées disposer de ressources importantes⁽⁴⁾ et surtout, elles sont confrontées à la baisse continue du

rendement de leurs actifs – principalement obligataires – situation qui met en péril leur activité et les pousse à diversifier leurs placements. Fin 2014, le taux à 10 ans des obligations assimilables du Trésor (OAT) a ainsi atteint un plancher historique (0,86 %).

Ce contexte délicat explique la volonté affirmée le 8 avril par le Gouvernement de « réorienter » « *le cadre réglementaire de l'assurance (...) pour mieux financer l'économie* » et l'annonce que « *la France va demander à la Commission européenne la modification du cadre européen Solvabilité II* » car « *celui-ci bride les investissements des assureurs sur plusieurs aspects (investissement en actions, cotées ou non-cotées, titrisation, infrastructures)* ».⁽⁵⁾

C'est là qu'intervient le « contrat euro-croissance » lancé en janvier 2014. En effet, ce contrat a été conçu pour permettre aux entreprises d'assurance d'in-

vestir dans des actifs réputés plus risqués et pour favoriser ainsi la réorientation des sommes investies actuellement dans les fonds euros, sous forme principalement obligataire donc. Mais surtout, il doit permettre aux entreprises d'assurance de transférer à leurs assurés une partie du risque cédé par les banques *via* la titrisation...

L'édifice ainsi pensé semble offrir une solution à la préférence des PME/ETI françaises pour un financement par le crédit plutôt que par ouverture/augmentation de capital, et plus favorable à la réorientation des placements obligataires des entreprises d'assurance vers des PME/ETI françaises et non pas étrangères...

Fabrice Pruvost

(4) Fin 2013, les ménages français détenaient pour 1 538 milliards d'euros d'assurance-vie, dont seulement 257 libellés en unités de compte...

(5) Étonnement, l'annonce intervient six jours à peine après la signature, le 2 avril, par le même Gouvernement de l'ordonnance qui transpose en droit français ladite directive Solvabilité II, soit le nouveau cadre prudentiel applicable dès 2016 aux entreprises d'assurance de l'Union européenne.

Réduction du temps de travail sans perte de salaire : un projet de société globale et une clé décisive pour lutter contre le chômage

Au moment où, surtout à l'initiative de la CGT, le débat sur la réduction du temps de travail reprend et où le patronat et les libéraux accentuent les attaques contre les 35 h, il n'est pas inutile de reprendre l'appel d'un certain nombre d'économistes allemands dont rendait compte le journaliste allemande Rachel Knaebel en 2013 (<http://www.bastamag.net/Des-economistes-allemands>).

Partant du constat que « le chômage a atteint en Europe des ordres de grandeurs insupportables. Le chômage des jeunes, qui dépasse les 50 % dans certains pays, est particulièrement effrayant. En Allemagne le nombre d'emplois a certes augmenté ces dernières années, mais il s'agit en grande partie d'emplois précaires et à durée déterminée, qui ne suffisent pas pour vivre », ces économistes proposent de réduire équitablement le temps de travail en passant à la semaine de 30 h, sans baisse de salaire.

Selon ces économistes, il n'y aura « jamais plus de plein emploi sans réduction du temps de travail ». D'après eux : « Aujourd'hui en

Allemagne, si nous incluons les employés travaillant à temps partiel de manière contrainte, environ six millions de personnes sont au chômage ou sont sous-employées... Alors que beaucoup de personnes au chômage souffrent de dépression et de dévalorisation, les salariés doivent, eux, assumer un surcroît de travail. Comme nombre d'études scientifiques le montrent, le stress, le phénomène de Burn-out et les maladies chroniques et psychosomatiques augmentent. Cette situation est indigne dans une société moderne du XXI^e siècle. »

« Près d'un million de travailleurs pauvres font aujourd'hui des semaines de 50 heures et plus pour gagner un revenu suffisant pour vivre. De plus en plus d'actifs doivent recevoir, malgré un emploi, des allocations sociales en complément. Et ceux qui n'ont rien aujourd'hui sont aussi promis à la pauvreté quand ils arriveront à l'âge de la retraite. Les conditions dans les autres États européens sont comparables, voire pires. »

Selon ces économistes « une réduction du temps de travail à 30 heures par semaine est

nécessaire et urgente. Le temps de travail moyen en Allemagne est de toute façon aujourd'hui déjà en moyenne de 30 heures par semaine, mais le travail est réparti de manière inégale. L'exigence d'une semaine à 30 heures prend en compte toutes les formes de réduction envisageables (allongement des congés payés, sortie plus précoce de la vie active, années sabbatiques). Selon ces économistes : « Cette revendication est à poser pour tous les États européens. Car le chômage de masse est partout présent et augmente de manière dramatique dans beaucoup de pays de l'Union. »

Soulignant qu'il s'agit là « d'un projet de la société toute entière », ces économistes insistent sur la nécessité d'une réduction du temps de travail « sans perte de salaire ». Pour eux, seule une réduction collective du temps de travail à 30 heures, à un niveau macroéconomique, est « une clé décisive, si ce n'est la plus importante, pour la perspective d'un plein emploi ».

nmg

Pôle économique **au service des organisations**

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

Cycle éco 2015

La première cession du « cycle éco 2015 » s'est déroulé au centre de formation Benoît Frachon, les 11 et 12 mai.

Cette cession a permis à 26 camarades, 12 femmes et 14 hommes, responsables de différentes organisations de la CGT, de réfléchir et d'échanger sur des questions économiques.

Elle a commencé par une intervention de Nasser Mansouri-Guillani sur le thème : « enjeux économiques et démarche de la CGT ».

Cela a été l'occasion de mettre en perspective notre approche CGT et celle du capital sur : la finalité de l'activité économique ; le travail : un coût ou un atout? ; l'économique et le social : le lien indispensable. Cela a conduit à parler du rôle central du travail : le travail, la création des richesses et le partage des fruits du travail, puis, des principaux traits de l'économie française.

La deuxième demi-journée a été consacrée à la mondialisation et à la globalisation. Animée par Frédéric Boccara, du syndicat de l'Insee, elle a mis en évidence le rôle des firmes multinationales dans l'économie mondiale, leur rôle dans les flux financiers tant sortants qu'entrants, avec la question des prix de transfert, de la distanciation entre lieu de recherche et lieu de production, et l'interaction entre les différents sites de production. Cela a permis d'aborder l'impact du numérique dans cette répartition des tâches. Cela a mis en évidence le rôle des multinationales et leurs manœuvres pour faire monter la rentabilité, la nocivité du projet de traité TAFTA et le rôle du dollar.

La troisième séance a été animée par Nicolas Prokovas, du syndicat de Pôle emploi, sur le thème de l'emploi. Cette

matinée a permis de développer les notions d'emploi, de chômage. Le premier élément mis en évidence est que le chômage est un produit du système capitaliste. Le chômage étant défini au XIX^e siècle comme du « non travail », il est donc mesuré en creux.

Il y a trois approches du chômage :

- la première explique le chômage par le niveau de l'activité économique : si l'activité n'est pas assez fortes. il est « normal » qu'une partie des travailleurs ne trouvent pas d'emploi. Selon cette approche, le chômage est donc un « phénomène naturel » ;
- la deuxième explique le chômage en termes de coûts. Il y a du chômage car le travail coûte trop cher. Cela renvoie à l'équilibre entre l'offre et la demande. Selon cette théorie, il y a du chômage seulement parce que certains travailleurs refusent de travailler aux conditions qu'on leur propose ;
- enfin, l'approche marxiste explique que le chômage est un produit du système car utile pour peser sur le travail, les chômeurs constituant une « armée de réserve ».

La troisième approche se voit confortée par les faits.

Ont ensuite été développées les notions de taux de chômage, taux d'activité, taux d'emploi, en montrant les limites de l'exercice statistique et les difficultés à recenser véritablement le nombre de chômeurs.

La quatrième séance, animée par Claude Didry, professeur à l'École normale supérieure, a porté sur la question de la mutation du travail. L'exposé est reparti des travaux de la commission Boissonat, qui dans les années 1990 parlait de la « disparition du travail ».

Vingt ans après, force est de constater que le travail n'a pas perdu sa centralité contrairement à ces affirmations.

Autre prévision battue en brèche: la disparition du CDI. Celui-ci représente 76 % des emplois occupés. Et le droit du travail demeure la base de référence.

Il y a eu une croissance des contrats atypiques entre les années 1980 et 1990 et une stabilisation entre 2000 et 2014.

Il n'y a pas de segmentation du travail entre CDD et CDI mais plutôt un cheminement : commencer par un CDD pour finir par un CDI.

Il n'y a donc pas disparition du CDI et celui-ci reste la norme fondamentale pour la population active.

Dans les entreprises, il y a une discussion sur le sens du travail, la transformation de celui-ci, qui a un impact sur la démarche syndicale et le rapport aux salariés

Ces quatre demi-journées, même si elles ont été denses, ont permis un riche débat entre les participants, insistant sur la pertinence de notre campagne sur le coût du capital, sur la place centrale du travail, sur la nécessité de partir de la réalité du vécu des salariés pour les amener à réfléchir sur les causes réelles de leur situation afin d'y apporter des réponses conformes à leurs besoins pour lutter contre les idées simplistes et dangereuses qui font d'autres salariés les boucs émissaires des difficultés.

Bien que l'ordre du jour ait été copieux, cette 1^{ère} cession semble avoir été appréciée des participants.

Ce cycle se poursuivra en septembre. Il se terminera en novembre.

Didier Lassauzay
Jean-François Soury

Un tiers du tissu productif local se renouvelle chaque année

Selon une étude de l'Insee (Insee première, n° 1551, mai 2015 : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1551), un tiers du tissu productif se renouvelle chaque année : entre janvier 2008 et janvier 2013, le nombre d'établissements (usines, magasins, bureaux, etc. de toute taille, petits comme grands) est passé de 3,5 millions à 4,2 millions dans les activités marchandes hors agriculture, soit une augmentation moyenne de 3,5 % par an.

Cette croissance s'accompagne d'un important renouvellement des établissements : chaque année, sur la période, l'ensemble des entrées et sorties, sous forme de créations, cessations, transferts, reprises, cessions représente 38 % des établissements présents en début d'année. 21 % des établissements sont nouveaux, alors que 17 % disparaissent.

Selon les « zones d'emploi » (c'est-à-dire un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts), l'ampleur du renouvellement annuel varie de 20 % à 49 %. Le taux de renouvellement du tissu productif selon la zone d'emploi dépasse les 43 % le long de l'arc méditerranéen et dans les zones d'emploi de Toulouse, Bordeaux et Marne-la-Vallée. À l'inverse, il est inférieur à 30 % en Martinique, Guadeloupe, dans le massif alpin (Maurienne, Tarentaise, Mont Blanc) et dans le sud du Massif central : Mauriac, Saint-Flour, Ussel, Ambert, Aurillac.

nmg

à partir de *Insee première*, n° 1551.

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2012) :
 - ensemble : 1 730 €
 - femmes : 1 582 €
 - hommes : 1 838 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27 %) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19,2 % en équivalent temps plein (F : 1 890 € ; H : 2 339 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 136,72 € (7,53 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 457,52 € (9,61 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 288 € en 2012 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 513,88 € pour une personne seule, 770,82 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

- > **Emploi total** : 25 763 500 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Emploi salarié** : 22 868 000 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 746 900 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 813 100 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 552 500 (France métropolitaine, en 2013)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 113,7 Mds € en 2013
- > **Consommation des ménages** : 1 126,4 Mds € en 2013
- > **Investissement des entreprises** : 241,0 Mds € en 2013
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 176,6 Mds € en 2013
- > **Budget de l'État** (révisé 2014) : 374,6 Mds € en 2014 dont intérêts de la dette : 44,9 mds €
- > **Recettes de l'État** (révisé 2014) : 287,3 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 68,9 Mds € en 2014
 - **Impôt sur les sociétés** : 35,4 Mds € en 2014
 - **TVA** : 137,8 Mds € en 2014
- > **Exportations** : 435,6 Mds € en 2013
- > **Importations** : 496,8 Mds € en 2013
- > **Solde du commerce extérieur** : - 61,2 Mds €